Date de mise en ligne le : 24/04/2023

## MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville 09270 MAZERES 05.61.69.42.04

Fax: 05.61.69.37.97 mairie.mazeres@wanadoo.fr

# ARRÊTE N°23/053 REGLEMENTANT PROVISOIREMENT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Inauguration Centre des Sapeurs-Pompiers de Mazères Commune de Mazères (Ariège)

\*\*\*\*\*

#### Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 :

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5;

VU la demande de l'Amicale des Pompiers de Mazères, sis 18, rue du Temple à 09270 MAZERES, représentée par le Président, Laurent JOURNOU, en date du 15 avril 2023 ;

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du Centre des Sapeurs-Pompiers de Mazères, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les routes de la commune de Mazères, le samedi 3 juin 2023.

## ARRETE

### Article 1: La circulation et le stationnement seront interdits,

- Place de la Promenade,
- Boulevard des Comtes de Foix, de l'intersection de la Rue du Temple et la Rue du Pont Vieux

comme indiqué sur le plan joint, samedi 3 juin 2023.

Article 2: Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'Amicale des Pompiers.

<u>Article 3</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

<u>Article 5</u>: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pait à Mazères, le 20 avril 2023.

Le Maire Louis MARETTE

